



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

LA REGION ÎLE-DE-FRANCE VOUS PRESENTE SES AIDES A L'INNOVATION ET AU DEVELOPPEMENT DES TPE / PME

En partenariat avec la Région Île-de-France et les entreprises Greenmood, Studio Marianne Guély

04 mars 2024
11H00 - 12H30
VISIO-CONFERENCE

LA REGION ÎLE-DE-FRANCE VOUS PRESENTE SES AIDES A L'INNOVATION ET AU DEVELOPPEMENT DES TPE / PME



Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques

PROGRAMME



Stéphane BULLIARD, Délégué territorial Paris, **Nada SALIBA BARTHELET**, chargée de mission aide aux entreprises

- **Les aides à l'innovation**
 - Innov'up
 - Bilan 2023 des aides Innov'up
- **Les aides au développement d'entreprise**
 - TP'up
 - Bilan 2023 des aides TP'up
 - PM'up
 - Bilan 2023 des aides PM'up
- **TP'up et PM'up en bref**
- **Témoignages de lauréats**
 - Greenmood, **Ajay MENDA**, direction, **Mamadou MANE**, RP
 - Studio Marianne Guély, **Marianne GUELY**, fondatrice et dirigeante

Greenmood

Studio Marianne Guély

PARIS

Echange avec les entreprises

ENSEMBLE PARIS
EMPLOI
COMPÉTENCES



Nathalie ROUX

Responsable du pôle mutations économiques



Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de **moins de 50 salariés**

En particulier, dans les secteurs :

- du Commerce de détail indépendant
- de l'Hôtellerie-Restauration

mais sans exclusive

Labellisé par l'Etat

GRATUIT

Vos contacts

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Banouna Sam

banouna.sam@epec.paris

07 56 19 86 10

Qui ont **besoin d'un conseil de premier niveau** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire / ukrainienne et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien (mobilité interne et externe), mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien, régional, national** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **sessions d'information en visio-conférence** pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance, des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle



Stéphane BULLIARD

Délégué territorial Paris

Nada SALIBA BARTHELET

Chargée de mission aide aux entreprises

Présentation

Principaux dispositifs régionaux d'aide aux entreprises

2024

Rappel des grands enjeux régionaux



- Encourager la décarbonation et la transformation écologique



- Défendre notre souveraineté économique et industrielle



- Favoriser la réindustrialisation et la relocalisation



- Soutenir la transformation numérique



- Développer le secteur de l'économie sociale et solidaire



- Préserver les savoir-faire franciliens d'excellence

Filières prioritaires et technologies stratégiques

Filières stratégiques du SRDEII – Stratégie Impact 2028

Filières stratégiques	Technologies stratégiques
Numérique, industrie de la donnée et industries créatives	IA (Intelligence Artificielle) et HPC (calcul à haute performance)
Eco-construction, ville durable et intelligente Energies vertes et décarbonées	Quantique
Aéronautique – Spatial – Défense Mobilité durable et intelligente (dont automobile)	Matériaux et cleantechs (ressources naturelles, énergies renouvelables, méthodes de recyclage)
Santé et soins	Hydrogène
Luxe et cosmétique	
Agriculture, agro-alimentaire et nutrition	Bioproduction, biotechnologies Technologies de la santé
<u>Deeptechs</u>	

1

Aide dédiée à l'innovation : Innov'up

Innov'up

→ Porter des projets de recherche, de développement et d'innovation (RDI)

Innov'up permet d'intervenir à tous les stades de maturité du projet, de son idée jusqu'à sa mise sur le marché : faisabilité, prototypage, développement, expérimentation

Innovation de produits, de services, de procédés ou d'organisation

- Transition écologique
- Innovation sociale
- Innovation créative : projets portant sur des activités créatives, artistiques et culturelles notamment jeu vidéo, production audiovisuelle, beauté, mode et accessoires

Innov'up

Sont uniquement ciblés les projets relevant :

- Des filières stratégiques régionales : santé, silver économie et soins - aéronautique spatial et défense - écoconstruction, ville durable et intelligente, énergies vertes et décarbonées – mobilités durables et intelligentes – agriculture, agro-alimentaire et nutrition – luxe et cosmétique
 - Des deeptechs (technologies novatrices et disruptives) et industrie 4.0, technologies numériques et/ou d'intelligence artificielle avancées
 - Des technologies : HPC, quantique, matériaux et cleantechs, hydrogène, bioproduction, biotechnologies
 - Des enjeux de souveraineté et de sécurité des entreprises
 - De la digitalisation de l'industrie et de la décarbonation, de l'innovation sociale
- ⚠ *Ne sont pas ciblés les projets relatifs aux secteurs marketing, publicité et relation client, RH et logiciels métiers, formation (sauf edtech)*

Innov'up

Bénéficiaires

- TPE, PME et ETI, quel que soit leur statut, y compris associations ayant une activité économique
- Implantation en Île-de-France (au moins un établissement basé sur le territoire francilien et des activités de R&D/innovation qui doivent être réalisées majoritairement en Île-de-France)
- Absence de difficulté en 2023. Fonds propres positifs et supérieurs à la moitié du capital social à l'exception des structures de moins de trois ans
- Pas de durée d'existence minimale mais **l'entreprise doit être immatriculée au moment du dépôt**
- **L'éligibilité est évaluée au niveau groupe**. Les appartenances groupe doivent être clairement identifiées au moment du dépôt de candidature

⚠ Les groupements d'entreprises ou projets collaboratifs ne sont pas éligibles

Co-instruction en partenariat avec Bpifrance

⚠ Sont exclues les dépenses de liées au marketing, à la commercialisation prises en charge par TP'up et PM'up

Innov'up : volet expérimentation : transition écologique + silver économie (appels à projets spécifiques)

Objectifs

- Faciliter l'expérimentation de solutions en conditions réelles avant leur mise sur le marché
- Favoriser le déploiement de solutions qui répondent aux besoins du marché
- Renforcer l'accueil et la recherche d'innovations dans les territoires/en réponse aux enjeux régionaux prioritaires

Modalités

- L'entreprise teste sa solution sur un ou plusieurs terrains d'expérimentation partenaires (jusqu'à 3)
- Le terrain doit donner accès gratuitement aux ressources nécessaires : communauté d'utilisateurs, installations spécifiques
- Financement sur 18 mois maximum avec recours possible à un évaluateur externe (non obligatoire)
- Mêmes modalités d'intervention financière : dépenses éligibles, taux / plafonds bonifiés

Spécificité sur la thématique transition écologique des territoires : accompagnement dédié prodigué par les partenaires régionaux **Cap Digital et Solar Impulse**

Spécificité sur la thématique silver économie: accompagnement dédié prodigué par les partenaires régionaux **Cap Digital et Silver Valley**

Critères de sélection au regard du règlement d'intervention Innov'up

- **Qualité de l'innovation** : nature, degré de maturité, de risque porté par l'entreprise
 - △ *L'aide n'a pas vocation à soutenir le versioning, la digitalisation d'activité ou la platformisation (hors innovation particulière caractérisée)*
- **Potentiel économique** du projet et de l'entreprise : marché, stratégie, positionnement
- **Contribution au développement de l'Île-de-France** : ancrage territorial, retombées sociétales et environnementales
- **Qualité du projet** : équipe, capacité financière, ressources techniques, pertinence du programme R&D
- *Les fonds propres doivent être supérieurs à 50% du montant de l'aide*

Dépenses éligibles et taux d'intervention au regard du règlement d'intervention Innov'up

Dépenses éligibles
• Frais de personnel interne
• Prestations externes (honoraires, sous-traitance R&D - laboratoires, centres techniques ou entreprise - frais de réalisation de prototypes et de maquettes...)
• Amortissement du matériel des investissements engagés sur la durée du programme
• Dépenses de propriété industrielle, d'homologation, de design, d'étude de marché, d'acquisition de technologie
• Dépenses liées au déploiement de l'expérimentation

Assiette	Modalités de financement	Plafond en SUB	Plafond total aide	Taux d'intervention
Jusqu'à 200K€	100% en subvention	50K€	50K€	Barème du régime cadre des aides RDI
200K€ à 600 K€	50% en subvention 50% en AR ou PI RD	130K€	260K€	
>600 K€	1/3 en subvention 2/3 en AR ou PI RD	500K€	1.5M€ voire 3.5M€	

- Dans le respect des seuils réglementaires du régime RDI (Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation)
- Rappel : ticket minimum en subvention de 15K€

⚠ Pas de prise en charge des dépenses liées au marketing, à la commercialisation...

Candidater à Innov'up

Comment ?

- Dossier de candidature à déposer en ligne sur : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>
- Examen de la demande d'aide au fil de l'eau conjointement avec BPI France
- Les meilleurs projets sont retenus à l'issue d'un processus de sélection
- Le règlement d'intervention est disponible sur <https://www.iledefrance.fr/innovup>

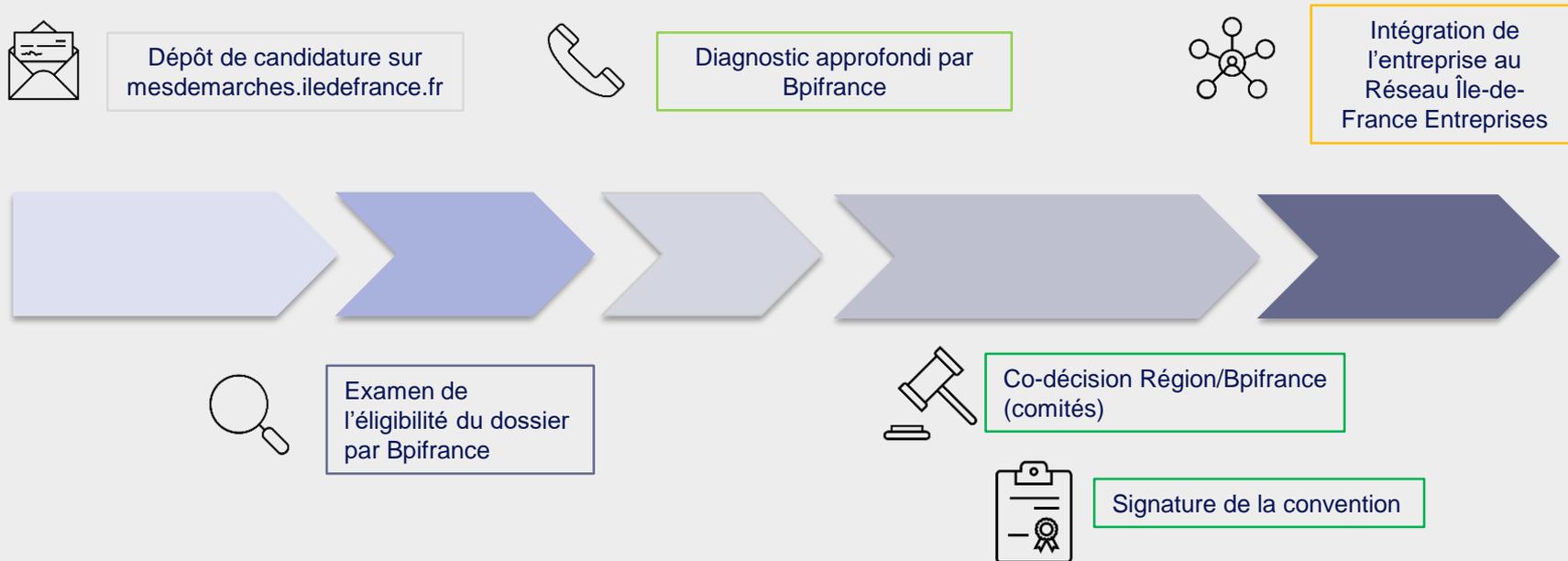
Pièces

- Présentation de l'entreprise
- Présentation du projet
- Compte de résultat et plan de trésorerie
- Devis
- Organigramme capitalistique
- Statuts + K-Bis
- 3 dernières liasses fiscales
- Lettre d'engagement stagiaire + demande d'aide + questionnaire activité pays sanctionnés + charte des valeurs + pièce d'identité + RIB + attestation de régularité fiscale

Points d'attention et bonnes pratiques

- Innov'up s'adresse à des entreprises constituées juridiquement
- Capital social d'au moins 15k€
- Projet de R&D localisé en IDF
- Il est nécessaire de présenter le projet d'entreprise dans sa globalité (R&D / Sales / Marketing / ...) – ceci même si Innov'up n'en finance qu'une partie
- Prise en compte des dépenses à partir de la date de dépôt du dossier
- Présentation d'un plan de financement de l'entreprise équilibré

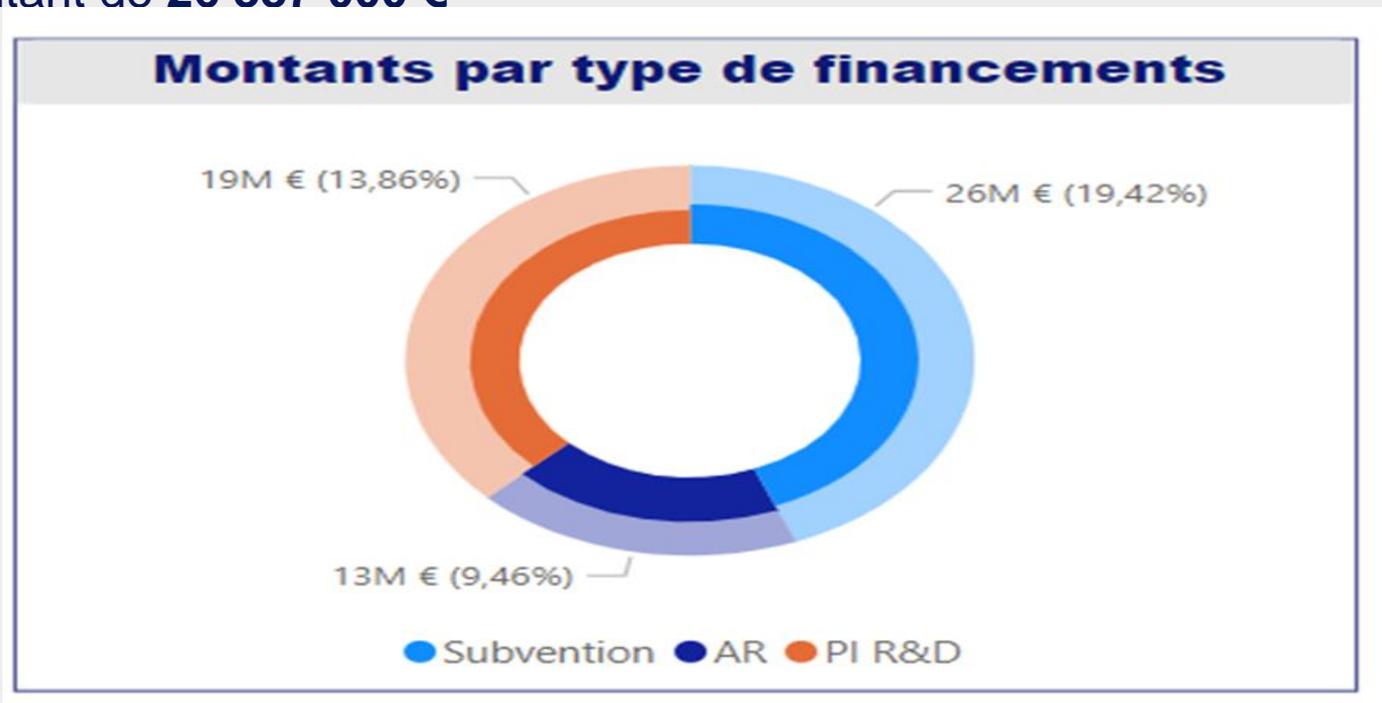
Traitement d'un dossier de candidature Innov'up



Le taux de sélection s'élève à **53%**

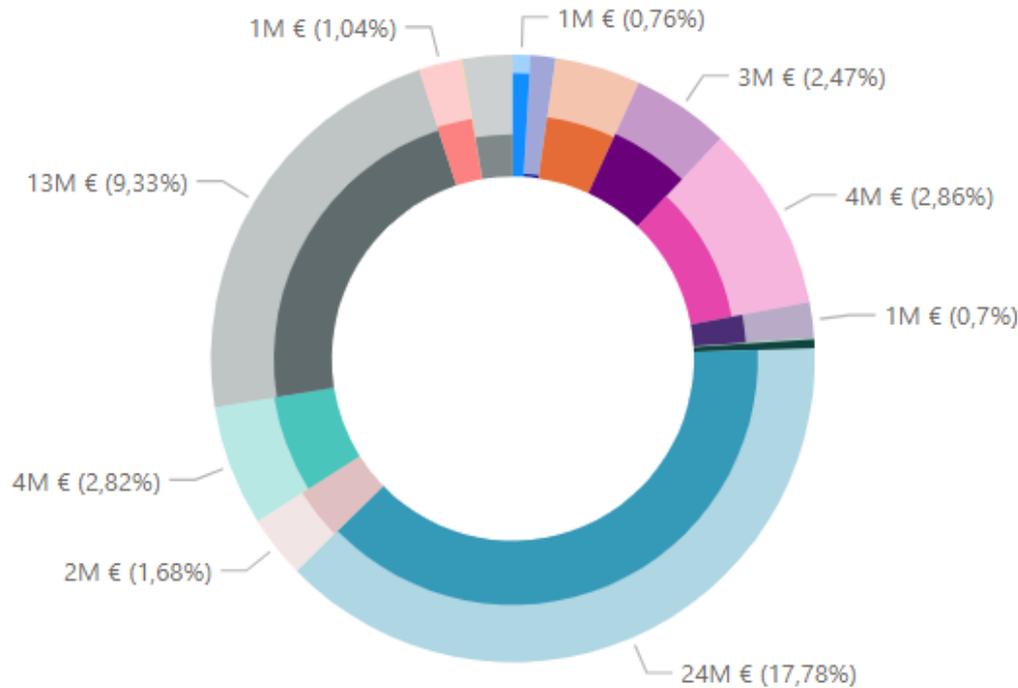
Bilan Innov'up 2023

Budget 2023 : 12 millions d'€ de subventions. Budget total s'élevant à **53 743 200 €** (comprenant AR, prêt I R&D) pour 273 projets. A Paris 154 projets pour un montant de **26 387 000 €**



Bilan Innov'up 2023

Montants par filière



Filière

- Eco-construction, ville durable et int...
- Aéronautique, spatial, défense
- Agriculture, agroalimentaire et nutrit...
- Automobile et mobilités
- Autre
- Deeptech
- Luxe et cosmétique
- Mobilité durable et intelligente (dont...
- Numérique
- Numérique, industrie de la donnée e...
- Région-ville durable et intelligente
- Santé
- Santé et soins



CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

www.iledefrance.fr/innovup

Innov-up@iledefrance.fr

[Bpifrance | Servir l'Avenir](#)



2

Aides au développement d'entreprise en subventions : TP'up et PM'up

TP'up souveraineté & transition écologique et énergétique (STEE)

Constat : des défis environnementaux et une réglementation qui vont s'intensifier.

La Région est aux côtés des entreprises pour engager leur transformation écologique et en faire un vecteur de compétitivité économique et social !

Un dispositif qui évolue pour intégrer pleinement les enjeux de la transition écologique et énergétique. Cela se concrétise par :

- Pour tous les dépôts de candidature, cibler systématiquement un axe transition écologique et énergétique. Finalité : accompagner les entreprises franciliennes dans des processus de décarbonation et de circularité tout au long de leur chaîne de valeur
- Permettre le recrutement d'un salarié afin de décliner les engagements découlant d'une stratégie de transition énergétique et écologique
- Réaliser un premier diagnostic de transition écologique (bilan carbone, analyse des flux...) pouvant être soutenu jusqu'à 50% dans la limite de **12 000 €** (hors autre financement public)

TP'up STEE

- **Accompagner la croissance** de l'entreprise dans des dimensions liées à l'investissement, au développement à l'international et au conseil, au travers de **projets de transformation écologique (décarbonation, circularité)** et de **renforcement de la souveraineté**
- Elaborer un parcours sur le moyen terme (12 mois à 18 mois) présentant un plan et une stratégie de développement (et incluant systématiquement un axe autour des enjeux de la transition écologique et énergétique)
- Subvention s'élevant à **55 000 €** portée exceptionnellement à **82 500 €** pour les projets situés en zone de reconquête économique (*liste consultable*), ou ceux présentant un fort impact écologique et un plan de transition ambitieux

Structures éligibles au regard du RI TP'up STEE

- Entreprise ayant **au moins un salarié** (sauf artisanat)
- TPE quelle que soit leur forme juridique et association ayant une activité économique (existence d'un marché et d'un chiffre d'affaires), disposant d'au moins 1 établissement sur le territoire francilien ou justifiant la volonté de s'y implanter.

(1) moins de 10 salariés

(2) un CA < 2M€

et/ou (3) dont le total du bilan < 2M€

La structure doit cumuler au moins 2 critères sur 3

- Absence de difficulté
 - Fonds propres positifs et supérieurs à la moitié du capital social, prime d'émission comprise - à l'exception des structures de moins de trois ans
 - Absence de procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation
- Au moins un an d'existence et au moins un exercice comptable clôturé
- **Exclusions sectorielles** : agriculture primaire, profession libérale et services financiers et immobiliers
- L'éligibilité est évaluée au niveau groupe. Les appartenances à un groupe doivent être clairement identifiées au moment du dépôt de candidature

Critères de sélection au regard du règlement d'intervention TP'up STEE

- **Engagements environnementaux (élément primordial)**
- Viabilité de l'entreprise
- Pertinence du projet
- Potentiel de création d'emplois en Ile-de-France
- Potentiel de développement international (si pertinent)
- Contribution du projet au développement de l'Île-de-France

Dépenses éligibles et taux d'intervention au regard du règlement d'intervention TP'up STEE

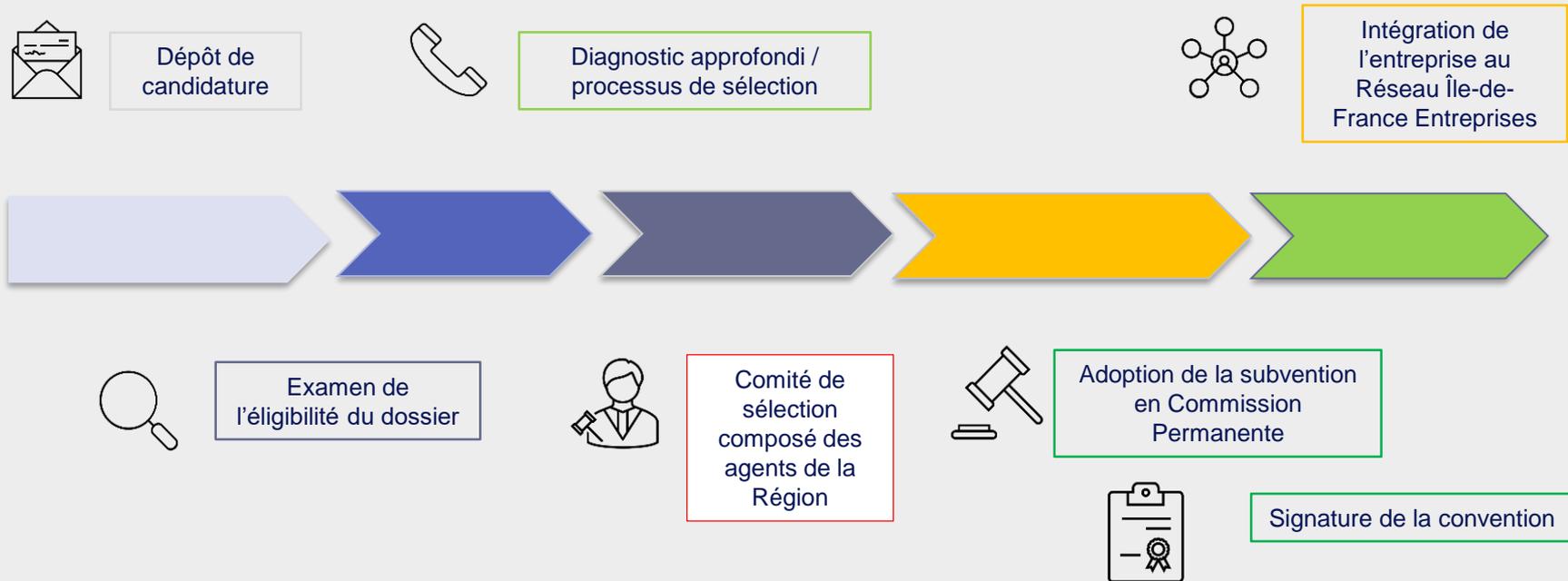
Lieux d'implantation	Conseil + International (conseil, salons VIE)	Investissement	Recrutement dans la transition écologique
Projet hors ZRE	50% dans la limite de 25k€	30% (jusqu'à 50% pour les dépenses liées à la TEE avec un plan ambitieux)	50% dans la limite de 25k€
Projet en ZRE	50% dans la limite de 25k€	Jusqu'à 50%	50% dans la limite de 25k€
	<ul style="list-style-type: none"> L'aide au conseil est plafonnée à 500 € par jour d'intervention. Validation soumise à réception d'un livrable. L'aide aux salons est plafonnée à 5 000 € par salon. 1^{ère} participation à un salon 	<p>Les dépenses d'investissements doivent être amortissables. Peuvent être financées par un crédit-bail (prise en charges des 18 premières mensualités hors frais de dossier)</p>	Dépenses d'1 salarié en CDI, sur 1 an, sur une fonction nouvelle permettant d'initier l'engagement dans la transition écologique de l'entreprise

Bilan TP'up 2023

- **Subvention moyenne en 2023 : 46 272 €**
- **68 projets** soutenus pour un montant total de **3 146 500 €** (22 à Paris pour un montant s'élevant à **815 500 €**)
- **Subvention sur service fait débloquée à réception des factures**

La demande est à déposer sur la **plateforme régionale** mesdemarches.iledefrance.fr

Traitement d'un dossier de candidature TP'up STEE



Le taux de sélection s'élève à **25%**

PM'up souveraineté et transition écologique et énergétique (STEE)

Constat : des défis environnementaux tout comme la réglementation vont s'intensifier.

La Région est aux côtés des entreprises pour engager leur transformation écologique et en faire un vecteur de compétitivité économique et social !

Un dispositif qui évolue afin d'intégrer pleinement les enjeux de la transition écologique et énergétique. Cela se concrétise par :

- Cibler un axe transition écologique et énergétique systématique pour tous les dépôts de candidature. Finalité : accompagner les entreprises franciliennes dans des processus de décarbonation et de circularité tout au long de leur chaîne de valeur
- Permettre le recrutement d'un salarié afin d'initier les engagements d'une stratégie de transition énergétique et écologique
- Réaliser un premier diagnostic de transition écologique (bilan carbone, analyse des flux...) pouvant être soutenu jusqu'à 50% dans la limite de **12 000 €** (hors autre financement public)

PM'up souveraineté transition énergétique et écologique

Soutenir des projets de croissance sur des activités stratégiques (secteur industriel, aéronautique, automobile, ...) au travers **de projets de transformation écologique (décarbonation, circularité) et de renforcement de la souveraineté**, de nature à avoir un effet d'entraînement sur l'économie francilienne et porteurs de création d'emplois

Parcours sur 36 mois => présentation d'une stratégie de croissance avec un business-plan, un budget prévisionnel et un plan de développement **(incluant systématiquement un axe autour des enjeux de la transition écologique et énergétique)**

Critères de sélection au regard du règlement d'intervention PM'up STEE

- Démarche de transition écologique et énergétique de l'entreprise
- Viabilité de l'entreprise
- Pertinence de la stratégie
- Potentiel de création d'emploi
- Potentiel de développement international (si pertinent)
- Contribution du projet au développement de l'Île-de-France

Conditions d'éligibilité PM'up STEE

- PME avec un effectif compris **entre 5 et 250 salariés**, réalisant un **CA < 50 M€** et/ou **un total bilan < 43 M€** au dernier exercice clôturé
- Possédant au moins un établissement en Île-de-France
- **Absence de difficulté**
 - Fonds propres positifs et supérieurs à la moitié du capital social, prime d'émission comprise - à l'exception des structures de moins de trois ans
 - Absence de procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation
- **Périmètre PME apprécié au niveau du groupe.** Les appartenances à un groupe doivent être clairement identifiées au moment du dépôt de candidature

Dépenses éligibles et taux d'intervention au regard du règlement d'intervention PM'up STEE

Lieu de réalisation du projet	Investissements matériels et immatériels	Conseil	Dépenses internationales (salon, conseil, VIE)	Recrutements structurants	Dépôt de brevet et extension
Projet hors ZRE	PE < 50 salariés : 20% ME > 50 salariés : 10%				
Projet en ZRE	Bonification Jusqu'à 50% plafonné à 200 000 €	50%	50%	3 recrutements maxi Taux : 50% plafonné à 25 000 € /recrutement	50%
Projet ambitieux Transition Ecologique	Bonification Jusqu'à 50% plafonné à 200 000 €				
Conditions	Les dépenses d'investissements doivent être amortissables pendant 3 ans minimum	Remise d'un livrable en fin de mission Durée maxi : 12 mois Exclusion : dépenses de fonctionnement courant de l'exercice	1 ^{ère} participation à un salon à l'étranger seulement	CDI – qualification cadre dont un recrutement permettant l'engagement de la TEE	

Pas d'engagement des dépenses avant la date de dépôt du dossier



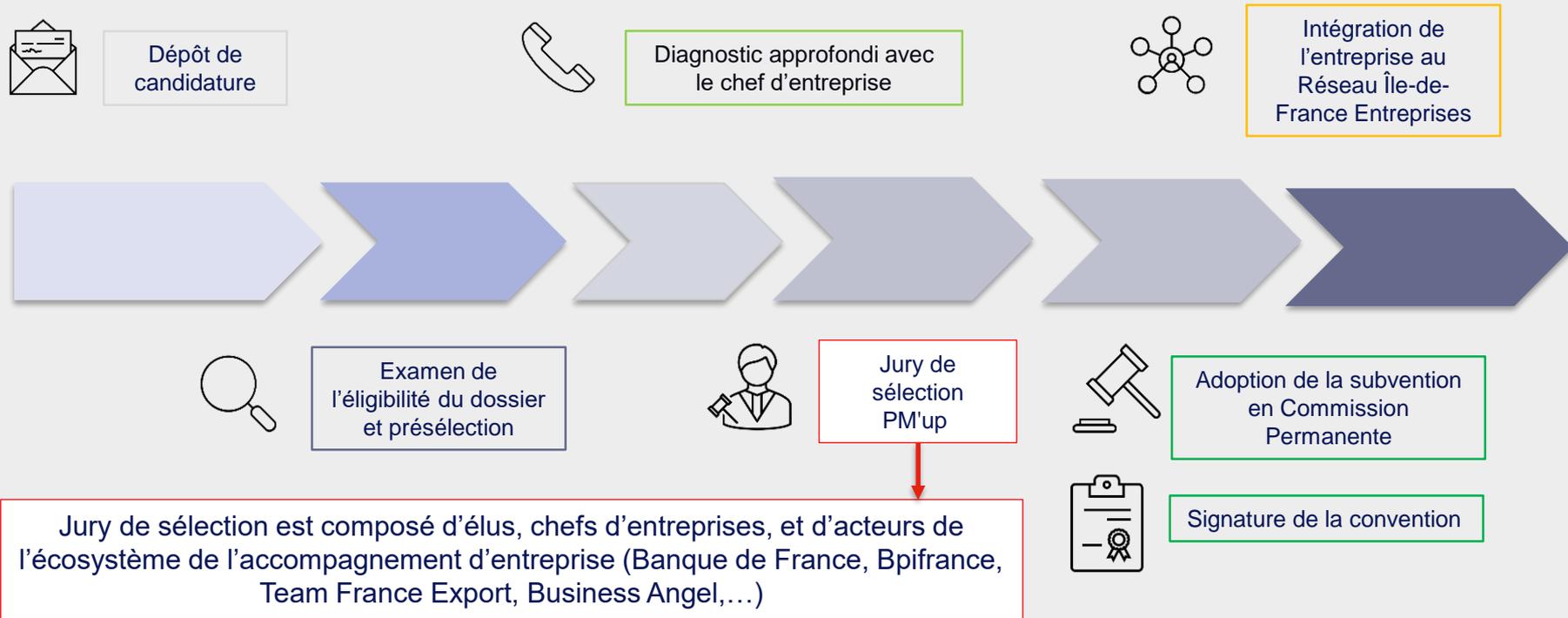
Se reporter à la notice des dépenses éligibles

PM'up : quel type de projet pour mon axe de transition écologique ?

Economie circulaire	Efficacité énergétique	Mobilités douces
<ul style="list-style-type: none">- Approvisionnement durable de l'entreprise<ul style="list-style-type: none">- Ecoconception- Politique de RRR (réemploi réparation, réutilisation)<ul style="list-style-type: none">- Gestion des déchets maîtrisés	<ul style="list-style-type: none">- Production de chaleur et de froid lié à l'outil productif- Dépenses de conseil pour Système Management de l'Energie ou Management Environnemental	<ul style="list-style-type: none">- Soutien au développement d'une activité de logistique propre et de dernier kilomètre (cyclo-logistique par exemple)- Analyse des flux stratégiques entrants et sortants<ul style="list-style-type: none">- Plan Mobilité Employeur

- **Prise en charge des investissements matériels/immatériels pouvant aller jusqu'à 50% pour les stratégies de TEE jugées ambitieuses**
⚠ Exclusion de la bonification pour un outil productif moins énergivore, les gains étant portés par les évolutions du marché
- **Se référer au guide des dépenses éligibles pour plus de détails**

Traitement d'un dossier de candidature PM'up STEE



PM'UP Jeunes pousses industrielles (JPI) : pour une réindustrialisation décarbonée

Ambition : devenir la 1^{ère} région industrielle française

Dans le cadre de sa Stratégie Impact 2028, la Région s'engage en faveur de la défense de la souveraineté industrielle en renforçant son soutien à une industrie circulaire et décarbonée, porteuse d'innovations et créatrice d'emplois.

L'urgence climatique nous impose de repenser nos modèles économiques et d'opter pour des chaînes de valeur, industrielles circulaires

Les projets visés consistent en une 1^{ère} industrialisation avec un soutien à :

- L'installation d'une 1^{ère} unité de production industrielle, après une phase de prototypage
- Une ligne-pilote de production industrielle, en interne ou chez un tiers situé en Île-de-France, à condition que la production soit destinée à de premières commercialisations
- La transformation d'une unité de production-pilote en une unité de production industrielle

PM'UP Jeunes pousses industrielles : pour une réindustrialisation décarbonée

- Soutien de projets ambitieux s'élevant jusqu'à **5 000 000 €**
- Parcours de déploiement sur **36 mois**
- Subvention de **1 M€** maximum portée exceptionnellement jusqu'à **1,2 M€** pour les projets situés en ZRE

Éligibilité PM'up JPI

TPE et PME

- Employant moins de 250 salariés
- Ayant un chiffre d'affaires de moins de 50 M€ ou bilan total n'excédant pas 43 M€
- N'appartenant pas à un groupe qui dépasse ces seuils
- Ayant au moins un établissement en Île-de-France ou projetant d'en créer un dans le cadre du projet subventionné

Entreprise n'est pas en difficulté :

- Fonds propres positifs > 50% du capital social, prime d'émission comprise-à l'exception des structures de moins de trois ans
- N'est pas en procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation

Exclusion sectorielle : activités de production et de transformation agricole primaire, pêche aquaculture

Dépenses éligibles PM'up JPI

- Ligne de production : investissements matériels et immatériels
- Conseil industriel
- Recrutements de fonctions industrielles
- Innovation industrielle

→ Le plan de développement doit comprendre a minima des dépenses d'investissements matériels pour la ligne de production

Critères de sélection PM'up JPI

Un jury régional sélectionne les meilleurs projets sur la base des critères suivants:

- Caractère innovant, stratégique et souverain
- Contribution du projet à l'atteinte de l'objectif d'une économie zéro carbone, circulaire et durable
- Maturité technique, opérationnelle et financière
- Pertinence du projet et de la stratégie
- Capacité à déployer la commercialisation du produit sur un marché
- Impact territorial, social et sociétal

➔ Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire

Démarches PM'up JPI

- Dépôt des candidatures sur www.mesdemarches.iledefrance.fr

ouverture du dispositif	24 octobre 2023
clôture des candidatures	22 mars 2024
étude des dossiers	Avril – mai 2024
jury régional	13 et 27 juin 2024
commission permanente	Septembre 2024

- Informations

- <https://www.iledefrance.fr/pmup-jeunes-pousses-industrielles>
- jeunespoussesindustrielles@iledefrance.fr
- Des webinaires organisés pour les entreprises intéressées : le 9 février et 5 mars 2024

Bilan PM'up 2023

Budget 2023 s'élevant à **13 775 000 €** pour 68 projets soutenus, soit **3 840 000 €** pour 22 projets à Paris

Bilan des aides PM'up par Sections et Divisions NAF

Sections (NIV1)-Libellé	Montant	%	Bénéficiaires	Création d'emplois prévisionnelle en IDF
☐ Industrie manufacturière	6 105 000 €	44%	26	235
☐ Information et communication	2 385 000 €	17%	14	399
☐ Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 385 000 €	10%	7	99
☐ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 305 000 €	9%	7	141
☐ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	730 000 €	5%	3	117
☐ Activités de services administratifs et de soutien	580 000 €	4%	3	89
☐ Construction	340 000 €	2%	2	38
☐ Santé humaine et action sociale	310 000 €	2%	2	86
☐ Autres activités de services	255 000 €	2%	2	12
☐ Activités financières et d'assurance	250 000 €	2%	1	8
☐ Hébergement et restauration	130 000 €	1%	1	9
Total	13 775 000 €	100%	68	1233

TP'up et PM'up en bref

TP'up STEE

Pour vos investissements matériels ou immatériels, prestations de conseil, de développement international...

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention jusqu'à 55 000 €
(et 82 500 € pour les projets localisés en ZRE)

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE et associations avec une activité économique.

Pour en savoir plus :

www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/tpup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique

PM'up STEE

Les dépenses éligibles comprennent également le dépôt ou l'extension de brevet et jusqu'à 3 recrutements structurants.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention jusqu'à 250 000 €
(et 375 000 € pour les projets localisés en ZRE)

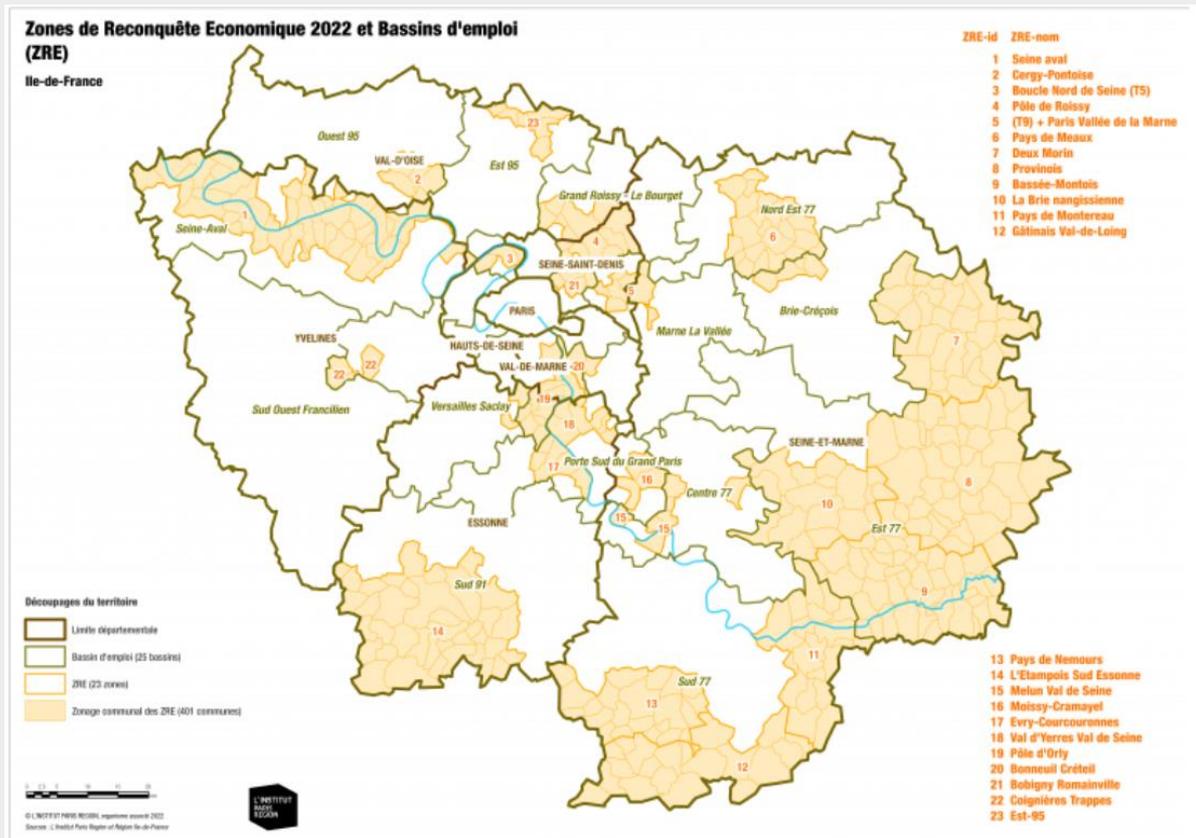
Qui peut en bénéficier ?

Les PME et associations avec une activité économique.

Pour en savoir plus :

www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/pmup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique

Zones de reconquête économique



Ces ZRE représentent :

- **408** communes franciliennes,
- **1/3** du territoire,
- **1/4** de la population francilienne (près de 3,2 millions d'habitants),
- **1/5** de l'emploi francilien (1,2 million d'emplois).

Objectifs :

- Renforcer la lutte contre les inégalités,
- Dynamiser ces territoires
- Attirer de nouvelles entreprises
- Soutenir les entreprises

Vos contacts

aides.economiques@iledefrance.fr

Retrouvez toutes nos aides sur :

www.iledefrance.fr/aides-services

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85



Greenmood

Studio Marianne Guély

PARIS

TEMOIGNAGES DE LAUREATS

Ajay MENDA, Greenmood, direction, **Mamadou MANE**, RP

Marianne GUELY, Studio Marianne Guely, fondatrice et dirigeante



PARIS

ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES





PARIS

ANNEXE





Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), association créée le 1er janvier 2016, par la fusion entre le Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l’emploi de Paris. Activité parisienne depuis 2005.

Sous l’égide de l’Etat et de la Ville de Paris, l’EPEC est un acteur des politiques de l’emploi et de l’insertion au service du développement du territoire parisien. Il vise l’insertion professionnelle et le retour à l’emploi durable des publics, la professionnalisation de dirigeants et le développement des compétences de leurs salariés.

- Informer et orienter
 - Points d’accueil, d’information et d’orientation Paris Emploi (10^{ème} et 18^{ème} arrondissements), labellisés Centre associé de la Cité des Métiers Paris Villette
- Faire accéder à l’emploi les publics qui en sont éloignés par le levier de la commande publique et des marchés privés du territoire
 - Pôle clauses sociales de Paris
- Accompagner les parisien(ienne)s pour accéder à la formation et à l’emploi
 - Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris
 - Public réfugié et accès à l’emploi - AGIR
 - Aller vers l’emploi dans les quartiers - AVEQ
 - Groupement des Créateurs
- Accompagner les entreprises
 - Service d’appui RH aux TPE PME parisiennes
 - Plateforme parisienne SAP et métiers du domicile
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen

<http://www.epec.paris/>